



Titre RNCP Niveau I (7)  
EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL

## Cycle de formation 2021-2022 Dédié aux Experts-Comptables

Titre Expert en Conseil Patrimonial : certification obtenue pour 5 ans  
JORF n°0292 du 18 décembre 2018 - texte n° 13 - Arrêté du 11 décembre 2018  
Portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles  
CODE CPF : 306 844 – CODE RNCP : 31912

# AUREP



## DEVENIR « EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL »

*Vous permet de mettre une ingénierie patrimoniale pluridisciplinaire alliant économie, finance, droit civil, droit social, etc... au service des objectifs des clients et développer ainsi une approche globale du patrimoine grâce à un audit précis et un suivi de préconisations ciblées.*

Le Club Expert Patrimoine a sollicité l'AUREP depuis 5 ans pour mettre en place une préparation au Titre Expert en Conseil Patrimonial, **dédiée uniquement aux experts comptables**.

Les formations proposées permettront de **renforcer leur expertise métier** dans le domaine de la gestion de patrimoine par un approfondissement de leurs connaissances techniques. Ces journées seront **opérationnelles** pour que les participants puissent repartir avec **des outils rapidement utilisables** et permettant le développement dans ce domaine spécifique.

### Un titre reconnu par l'Etat

**Expert en Conseil Patrimonial est un titre de niveau 7 (Bac+5).**

Il est inscrit au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** sous le code 31912.

Réf : JORF n°0292 du 18 décembre 2018 – texte n° 13 – Arrêté du 11 décembre 2018 portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le renouvellement de la certification est effectif pour 5 ans.

**Cette formation est éligible CPF** (code CPF : 306844)

**Ce titre satisfait aux différentes exigences réglementaires de capacité professionnelle des activités réglementées suivantes :**

- **Conseil en Investissement Financier (CIF)**  
*(Sous réserve de justifier en plus de la certification AMF à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020)*
- **Compétence Juridique Appropriée (CJA),**
- **Professions immobilières (Carte Immo)**
- **Intermédiaire en Assurances (IAS niveau I- Courtier)**
- **Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements (IOBSP)**

Le volume horaire de cette formation (228.75 heures) et son contenu répondent aux exigences réglementaires pour la délivrance du livret de stage nécessaire pour toute inscription à l'Orias (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance), inscription indispensable pour réaliser des opérations d'assurance.

### Les chiffres d'Expert en Conseil Patrimonial en 2020

Nombre d'heures de formation : 228.75 heures (soit 30.5 jours) pour ce groupe dédié aux experts comptables

Nombre de personnes formées : 380

Nombre de villes de formation : 5 villes

Taux de réussite à la première session : 87 % (chiffres actualisés)

### 25 ans d'existence et toujours aussi innovant !

Depuis septembre 2019, pour faire rimer tradition et modernité, l'AUREP offre désormais à ses étudiants, en plus des cours en présentiel qui font sa renommée depuis 25 ans, un cartable numérique. Grâce à ce dernier, le savoir de l'AUREP devient accessible à tout moment depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Notre plateforme digitale est destinée à individualiser les parcours et à accompagner la réussite de chaque apprenant. Elle comprend, outre les supports de cours habituels, des vidéos et des activités pédagogiques variées permettant de rythmer les différentes phases d'acquisition du savoir jusqu'à la validation des compétences.

L'ambition affichée est de proposer une pédagogie disruptive, fondée sur l'envie d'apprendre.

## POURQUOI CHOISIR L'AUREP ?

L'AUREP (Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine) est un établissement d'enseignement supérieur privé libre et autonome, reconnu comme l'un des meilleurs organismes de formation en France dans le domaine de la gestion de patrimoine.

En 2020, l'AUREP a fêté ses 25 ans d'existence ! 25 années dédiées à la formation des professionnels désireux de développer leurs compétences en matière patrimoniale : conseillers en gestion de patrimoine, banquiers assureurs, notaires, experts comptables et avocats.

S'appuyant sur une équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels hautement qualifiés, l'AUREP propose aujourd'hui 6 formations :

- Le titre « **Expert en Conseil Patrimonial** »
- Le certificat « **Gestion Internationale du Patrimoine** »
- Le certificat « **Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise** »
- Le certificat « **Gestion de patrimoine des Séniors et des Personnes Âgées Vulnérables** »
- Le certificat « **Allocation d'Actifs Patrimoniales** »
- Le certificat « **Métiers du Family Office** » en partenariat avec l'AFFO
- 

Depuis sa création en 1995, ce sont plus de 9 000 professionnels qui sont titulaires de l'un de ces diplômes.

L'AUREP a obtenu son référencement Datadock. Il s'agit d'une base de données unique qui permet de regrouper les preuves de la bonne application, par notre organisme de formation, des critères fixés par le décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015. L'AUREP a répondu et validé l'ensemble des 21 indicateurs qualité correspondant aux 6 critères fixés par le décret qualité de la formation.

### L'AUREP, une équipe au service de votre réussite

**Responsable pédagogique du titre ECP:**

**Catherine Orlhac**  
**Président de l'Aurep**

**Informations générales relatives à la formation:**

**Laëtitia Gallon et Séverine Le Maguet**  
Tél :04 73 17 15 10  
Fax :04 73 29 11 96  
e-mail :contact@aurep.com

**Renseignements relatifs au financement des formations :**

**Virginie Louis-Rose**  
Tél :04 73 17 15 07  
Fax :04 73 29 11 96  
e-mail :Virginie.louis-rose@aurep.com

**Site internet :**www.aurep.com

**Rejoignez l'AUREP et suivez notre actualité sur :**

## PLAN DE FORMATION

### DIPLOME EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL

<b>MODULE INTRODUCTIF</b>		
Gestion de Patrimoine : Définition et méthodologie	3,75	0,5
<b>MODULE ECONOMIQUE</b>		
Environnement économique patrimonial	7,5	1
Les classes d'actifs	7,5	1
Initiation au conseil en allocation d'actif	7,5	1
Evaluation des paramètres patrimoniaux	7,5	1
<b>MODULE CIVIL</b>		
Régimes matrimoniaux	11,25	1,5
Les donations et donations-partages	7,5	1
Le démembrement de propriété	22,5	3
L'indivision : Aspects civils et fiscaux - Le concubinage - Le pacte civil de solidarité	7,5	1
La transmission pour cause de mort	11,25	1,5
Assurance vie– stipulation pour soi-même et pour autrui	15	2
Les sociétés civiles	7,5	1
Gestion du patrimoine des personnes protégées	7,5	1
La protection du survivant du couple – étude de cas	7,5	1
<b>MODULE FISCAL et SOCIAL</b>		
Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale	18,75	2,5
Investissement immobilier locatif : aspect fiscal	7,5	1
IFI et stratégies immobilières	7,5	1
Fiscalité de la transmission à titre gratuit.	11,25	1,5
Stratégies Retraite	7,5	1
<b>STRATEGIES PATRIMONIALES</b>		
Optimisation du conseil patrimonial sous l'axe commercial et comportemental	7,5	1
<b>ETUDES DE CAS</b>		
Etudes de cas de synthèse (1er et 2d semestre)	37,5	5
<b>TOTAL</b>	<b>228,75</b>	<b>30,5</b>

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

### TITRE EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL A ADAPTER AU PROGRAMME SPECIFIQUE

---

**William ALTIDE**

Consultant en droit des sociétés - Cridon Nord-Est  
Maître de conférences associé Université de Lille  
Directeur DU Droit des Sociétés

Sociétés civiles

---

**Jean AULAGNIER**

Doyen honoraire, Université Clermont Auvergne  
Président d'honneur de l'AUREP

Gestion de Patrimoine : Définition et méthodologie

---

**Alexandre BOUTIN**

Responsable Ingénierie Patrimoniale Groupe PRIMONIAL

Investissement immobilier locatif : aspect fiscal

---

**Cécilia BROTO**

Diplômée Notaire – Consultante

Indivision - Concubinage - PACS  
Gestion du patrimoine des personnes protégées

---

**Marion CHAPEL-MASSOT**

Directeur associé DECARION Gestion Privée

Etudes de cas de synthèse

---

**Roseline CHARASSE**

Ingénierie patrimoniale CIC

Etudes de cas de synthèse

---

**Olivier CHOMONO**

Directeur associé LA CURATÉLAIRE  
Chargé d'enseignement Université Panthéon Assas (Paris II)

Gestion du patrimoine des personnes protégées

---

**Bruno CHRETIEN**

Président de Factorielles

Stratégie Retraite

---

**Fabrice COLLARD**

Notaire à PARIS

Démembrement de propriété

---

**Clément DORNIER**

Expert-comptable diplômé Inovis Asset Management  
Fiscaliste Indosuez Wealth Management

IFI et stratégies immobilières

---

**Christian ENSFELDER**

Gérant ECCO PATRIMOINE

Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale  
IFI et stratégies immobilières  
Etudes de cas de synthèse

---

<p><b>Natacha FAUCHIER</b> <i>Notaire Lyon -</i></p>	<p>Donations et donations partages Régimes matrimoniaux Transmission pour cause de mort. Protection du survivant du couple – étude de cas Assurance-vie : stipulation pour soi-même et pour autrui</p>
<p><b>Laurence GUILLERME</b> <i>Formatrice AUREP</i></p>	<p>Etudes de cas de synthèse</p>
<p><b>Virginie GODRON</b> <i>Fondatrice chez Nomos</i></p>	<p>Démembrement de propriété Donations et donations partages</p>
<p><b>Claude LAJUGEE / Pascal PINEAU</b> <i>Associés METISSE Finance</i></p>	<p>Optimisation du conseil patrimonial sous l'axe commercial et comportemental</p>
<p><b>Laurent LAMAZERE</b> <i>Président SAS LAMAZERE Gestion Privée</i></p>	<p>Les classes d'actifs</p>
<p><b>Xavier LEBRUN</b> <i>Directeur de l'ingénierie patrimoniale OUDART banque privée</i></p>	<p>IFI et stratégies immobilières</p>
<p><b>Henri Leyrat</b> <i>Animateur scientifique Aurep</i></p>	<p>Fiscalité de la transmission à titre gratuit</p>
<p><b>Geneviève MIERMONT</b> <i>Formatrice AUREP - Diplômée Notaire</i></p>	<p>Transmission pour cause de mort Indivision - Concubinage – PACS Etude de cas de synthèse</p>
<p><b>Nicolas MINARD</b> <i>CGP et Président I.C.E Finance</i></p>	<p>Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale Etudes de cas de synthèse</p>
<p><b>Charles NOURISSAT</b> <i>CGP - Formateur</i></p>	<p>Initiation à l'allocation d'actif</p>
<p><b>Virginie NYEZ</b> <i>Ingénierie patrimoniale CIC</i></p>	<p>Etude de cas de synthèse</p>
<p><b>Catherine ORLHAC</b> <i>Président AUREP</i></p>	<p>Démembrement de propriété Sociétés civiles Fiscalité de la transmission à titre gratuit Etude de cas de synthèse</p>
<p><b>Hélène PAERELS</b> <i>Docteur en droit fiscal, Avocate au Barreau de Lille, SCM Nomos</i></p>	<p>Investissement immobilier locatif : aspect fiscal</p>
	<p>Donations et donations partages</p>

<b>Pascal PINEAU</b> <i>Formateur AUREP</i>	Régimes matrimoniaux Sociétés civiles Protection du survivant du couple – étude de cas Etudes de cas de synthèse
<b>Mathieu PLANE</b> <i>Directeur adjoint Département Analyse et Prévision OFCE -</i>	Environnement économique du conseil patrimonial
<b>Georges PROVOST</b> <i>Ancien Professeur certifié  Université Clermont Auvergne</i>	Evaluation des paramètres patrimoniaux
<b>Matthieu ROBINEAU</b> <i>Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	Assurance-vie : stipulation pour soi-même et pour autrui
<b>Véronique RICHES FLORES</b> <i>Fondatrice et Présidente de la société RICHES FLORES  Research, Global Macro &amp; Thematic Independent  Research</i>	Environnement économique du conseil patrimonial
<b>Pierre SABATIER</b> <b>Président de Primeview, vice-président AUREP</b>	Environnement économique du conseil patrimonial
<b>Pierre VINCENT</b> <i>Chargé d'enseignement à l'Ecole de management de  Clermont-Ferrand</i>	Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale

**TITRE**  
**EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL**

**MODALITES d'INSCRIPTION**

**A lire attentivement**



## A LIRE ATTENTIVEMENT

### *Durée de la formation*

La durée globale de la formation proposée est de **30,5 journées de 7h30 chacune**.

Deux demi-journées en plus seront dédiées aux examens. Ce dernier se déroule obligatoirement à Clermont-Ferrand.

La première épreuve de 3 heures se déroule en septembre 2022.

La seconde épreuve d'une durée de 4 heures se déroule mi-décembre 2022.

**Aucune séance n'aurait lieu durant la période fiscale (pas de cours de mars 2022 jusqu'au 31 mai 2022).**

### *Fréquence des regroupements*

**Démarrage en octobre 2021, examen final en décembre 2022.**

La formation se déroule en :

- **10 séances de regroupement d'environ 3 à 4 jours chacune (voir planning prévisionnel en fin de document),**
- **plus 2 séances dédiées aux examens.**

### Lieu des regroupements :

**Les regroupements auront lieu à Paris.** L'AUREP loue une salle de cours via un organisme spécialisé. Les salles se situent à proximité des grands boulevards. Les examens se déroulent à Clermont-Ferrand.

### Éléments financiers :

**Les prestations de l'AUREP ne sont pas assujetties à la TVA.**

Le coût pour chacun des participants est de **6.500 euros TTC.**

### *Ce montant comprend :*

- L'accès à la plateforme numérique et la mise à disposition du cartable numérique.
- l'ingénierie pédagogique du dispositif de formation (fourniture des originaux de la documentation),
- la mise à disposition de la salle de formation
- la rémunération des intervenants et les charges correspondantes,
- la mise en œuvre de la procédure de la sélection sur dossier des candidats au titre.
- les charges de gestion afférentes,
- les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.
- la fourniture d'une calculatrice Casio-Graph 35, préprogrammée pour les applications en gestion de patrimoine ;
- d'outils pédagogiques : Code civil, brochure fiscale, études de cas, jurisprudence, supports et annexes numérisées
- Et plus généralement tous les coûts de l'AUREP, y compris les frais administratifs.

### Dossier d'inscription :

Après lecture de cette plaquette d'information et après avoir vérifié si vous devez ou non vous soumettre à la procédure de Validation des Acquis, **merci de procéder à votre inscription en ligne via le site [www.aurep.com](http://www.aurep.com)** en sélectionnant la formation de votre choix.

**Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier incomplet sera refusé.**

La réception du dossier d'inscription à l'AUREP (voie postale) permettra de retenir votre place sur nos listes d'inscription. Sans ce dossier, aucune place ne pourra être réservée et aucune inscription à la formation ne pourra être possible.

## ANNEXE FINANCIERE RELATIVE AUX FACILITÉS DE PAIEMENTS

### GRILLE TARIFAIRE ET ÉCHÉANCIER DE PAIEMENTS DES FORMATIONS DIPLOMANTES 2020-2021

Villes	Tarif Normal	Tarif Réduit**
<b>Paris</b>		
<b>Prix TTC *</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 200 €</b>
<b>Acompte n° 1:</b> à l'inscription	1 950 €	1 950 €
<b>Acompte n° 2:</b> en janvier	1 600 €	1 500 €
<b>Acompte n° 3:</b> en mars	1 500 €	1 400 €
<b>Acompte n° 4:</b> en mai	1 450 €	1 350 €

\* Non soumis à TVA

\*\*Les personnes qui ont le statut de **demandeur d'emploi au premier jour de la formation** (justificatif à adresser à l'AUREP, par courrier) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation peuvent bénéficier d'un tarif réduit.

### MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET PERIODES DES EPREUVES

Le contrôle des connaissances se réalise selon les dispositions suivantes :

- **Première session :**
  - Une épreuve de 3 heures, notée sur 30, en septembre 2022\*
  - Une épreuve de 4 heures, notée sur 60, en décembre 2022\*
- **Deuxième session (pour les candidats ayant échoué à la première) :**
  - Une épreuve de rattrapage de 3 heures, notée sur 30, en mars 2023\*
  - Une épreuve de rattrapage de 4 heures, notée sur 60, en mars 2023\*

\*période donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée en fonction de la disponibilité des salles d'examens

Le candidat est admis lorsqu'il obtient une moyenne générale au moins égale à 10/20.

Le candidat ajourné ou absent à la première session est admis à se présenter à la seconde session.

Une note de la première session supérieure ou égale à la moyenne peut être conservée pour la seconde session.

**Le candidat qui repasse une épreuve perd le bénéfice de la note de la première session.**

---

Ce titre est accessible dans le cadre de la **Validation des Acquis** : VAE (Validation des acquis de l'Expérience).

Les candidats sont auditionnés par un jury spécifique à la VAE composé du Président de l'AUREP (Président du jury), d'un professionnel de la Gestion de Patrimoine (n'intervenant pas dans la certification visée) (Vice-Président du jury), de deux enseignants membres de l'équipe pédagogique et d'un professionnel de la gestion du patrimoine (n'intervenant pas dans la certification visée).

Pour plus de renseignements, veuillez-vous connecter sur le site de l'AUREP : [www.aurep.com](http://www.aurep.com)

### LIEU DE DEROULEMENT DES EXAMENS

Les examens se déroulent à CLERMONT-FERRAND

> Les lieux exacts des épreuves seront communiqués par le biais de votre convocation aux examens

Le règlement des examens est disponible sur demande à [contact@arep.com](mailto:contact@arep.com)